

# Assistant médical / Assistante médicale

Assistant médico-technique/Assistante médico-technique



Indispensable pour décharger les médecins de certaines tâches, l'assistante ou l'assistant médical exerce en cabinet médical ou en maison de santé. Ce professionnel de santé effectue des pré-consultations et/ou des tâches administratives.

 Statut d'exercice : **libéral, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac ou équivalent**

## DESCRIPTION DU MÉTIER

### Accueil et dossiers

Soulager les médecins débordés et leur permettre de voir davantage de patients en se concentrant sur l'examen clinique, tel est le rôle de l'assistante ou de l'assistant médical qui reçoit le patient avant les médecins. Il ou elle peut prendre en charge des tâches administratives et organisationnelles comme la création et la gestion du dossier informatique du patient, la coordination avec un spécialiste ou un hôpital pour une admission, la rédaction d'un rapport, etc.

### Pré-consultation

Dans certains cabinets de santé, les médecins demanderont à leur assistante ou assistant de récolter les premières informations auprès du patient, de l'aider à se déshabiller en vue de l'examen clinique. Il ou elle pourra également le peser, mesurer et prendre sa tension avant la visite médicale.

### Aide technique

L'assistante ou l'assistant médical peut également préparer le patient avant un examen ou un acte technique comme un électrocardiogramme, par exemple. Il ou elle peut vérifier le carnet de santé du patient, notamment la validité de ses vaccins, parler des examens de dépistage et délivrer des kits, etc. Ces professionnels de santé peuvent aussi participer à la mise en place ou à l'accompagnement de la télémédecine au sein du cabinet.

## COMPÉTENCES REQUISES

### Empathie et écoute

En effectuant une pré-consultation, l'assistante ou l'assistant médical accorde davantage de temps au patient et lui permet d'exprimer ses questions, ses angoisses, ses doutes. L'écoute et une certaine dose de psychologie

sont essentielles dans ce métier de contact. La courtoisie, la discrétion, la bienveillance et l'égalité de traitement entre tous les patients sont également nécessaires.

### **Observation et rigueur**

Sens de l'observation et attention permettront aux assistants médicaux d'alerter les médecins sur certains points ou d'orienter le patient vers des aides spécifiques par exemple. Autonomie, réactivité et méthode, l'assistante ou l'assistant médical suit les protocoles établis avec rigueur.

### **Connaissances pointues**

Selon son profil et son expérience, l'assistant ou l'assistante médical aura plus ou moins de facilités dans le domaine administratif, le suivi ou la gestion des patients, etc. Il ou elle connaît le vocabulaire et les protocoles médicaux. Une mise à niveau et un complément de formation est généralement nécessaire pour les nouvelles recrues. De manière générale, il faut se former régulièrement aux nouvelles techniques et méthodes. Une aisance avec les outils informatique est indispensable, ainsi qu'une orthographe irréprochable.

## **EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

### **Salaire**

#### **Salaire du débutant**

Entre 1801 et 2118 euros brut par mois

### **Intégrer le marché du travail**

#### **Un vrai besoin**

Depuis fin 2019, les embauches d'assistants médicaux sont favorisées par des aides financières de l'État aux médecins recruteurs, plus particulièrement ceux exerçant en zone urbaine où les patients ont du mal à accéder aux soins ou à un médecin traitant. En signant cette convention, le gouvernement vise à créer 4 000 postes d'assistants médicaux en centres de santé ou en cabinets regroupant au moins deux médecins, généralistes ou spécialistes.

#### **Plus de responsabilités**

Cette profession varie d'un employeur à l'autre. Avec l'expérience, les assistants médicaux prendront davantage de responsabilités (administrative et médicale) au sein d'un cabinet, et pourront même superviser la formation d'une ou d'un collègue.

## **OÙ L'EXERCER**

### **En ville**

L'assistante ou l'assistant médical travaille surtout en ville, là où la densité de patients est importante et où ceux-ci ont du mal à trouver des médecins traitants notamment. Il ou elle exerce à titre libéral ou en tant que salarié/e dans un cabinet médical ou un centre de santé regroupant au moins deux médecins généralistes ou spécialistes.

### **Tâches variables selon l'employeur**

Le contenu du métier de l'assistant ou de l'assistante médicale est variable d'un endroit à l'autre, dans la mesure où les médecins peuvent définir le contenu des tâches qui, selon le cas et la formation de l'assistante ou de l'assistant, seront plus ou moins administratives ou médicales. Les assistants médicaux des spécialistes ont souvent un rôle d'aide aux soins.

### Beaucoup de contacts

Les assistants médicaux exercent un métier de contact. Ils établissent une relation privilégiée avec les patients avec lesquels ils prennent le temps de discuter. Ils travaillent en lien avec les secrétaires médicaux, les médecins du cabinet et les différents professionnels de santé dont peut avoir besoin le patient. Leur rôle est de faciliter la prise en charge globale du patient et le travail des médecins.

## LES ÉTUDES

Le métier est accessible soit aux titulaires d'un DE (diplôme d'Etat) d'infirmier, d'auxiliaire de puériculture, ou d'aide-soignant, soit aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 relevant ou non du secteur de la santé. Les titulaires d'un DE doivent suivre une Formation d'adaptation à l'emploi (FAE) dans le champ de l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical. Les autres profils – jeunes sortis de formation initiale, demandeurs d'emploi et salariés en reconversion, titulaires d'un titre de secrétaire médical ou d'assistant dentaire - doivent préparer le CQP (certificat de qualification professionnelle) d'assistant médical, en alternance ou par la VAE (Validation des acquis professionnels) ; ils ont 2 ans pour engager la formation et 3 ans pour obtenir ce CQP.

Bac ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS)	2 ans	Dans 115 établissements
Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)	1 an	Dans 24 établissements
Bac + 3	Durée standard	En France
Diplôme d'État d'infirmier (DEI)	3 ans	Dans 465 établissements

Sources : Onisep 05.2025 ©Stock.adobe.com